



## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/06/2024

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 13

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation

21/06/2024

Date d'affichage

22/06/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

02/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### **Etaient présents :**

M. BERTHE Laurent, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

### **Procuration(s) :**

M. BISSEUX Bruno donne pouvoir à Mme LECLERCQ Karine

### **Etai(ent) absent(s) :**

### **Etai(ent) excusé(s) :**

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, Mme ENGRAND Emeline, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

### **2024-059 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION GRAND EST POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI PUBLIC DANS LES ARDENNES**

Considérant le projet de rénovation des bâtiments scolaires de l'école les Nutons,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE le Conseil Régional Grand Est, en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de l'action « Reconquête du patrimoine bâti public dans les Ardennes » pour l'année 2024.

PRECISE que le projet est inscrit au budget primitif de l'année 2024.

PRECISE le plan de financement prévisionnel total de l'opération est le suivant :

	Montant HT	TVA	Fonds Vert	Conseil Régional	Autofinancement - COMMUNE DE FROMELENNES
Devis toiture et isolation	96 318,00 €	9 631,80 €	118 070,54 €	20 000,00 €	9 517,64 €
Devis études	821,67 €	164,33 €		///	
Devis menuiseries	50 448,51 €	9 631,80 €		///	
<b>TOTAL</b>	<b>147 588,18 €</b>	<b>19 427,93 €</b>	<b>118 070,54 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>9 517,64 €</b>

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette demande de subvention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

